

Conduire le **changement**

RAPPORT ANNUEL 2019–2020



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Stacey Lepine EPEI

« Au vu des moments difficiles que nous avons connus cette année, je remercie mes collègues du conseil ainsi que le personnel de l'Ordre pour leur soutien continu à l'égard de profession et leur dévouement inébranlable envers la protection du public. »

Nous avons démarré l'exercice 2019–20 sur les chapeaux de roues, et ce, tout en continuant à travailler sur les objectifs fixés dans notre plan stratégique 2018–2022. Parmi ces réalisations, citons la publication de la *Note de pratique sur la prise de décision éthique*, la poursuite des travaux sur l'initiative de modernisation de l'adhésion ainsi que l'amélioration continue des fonctionnalités de *Mon Ordre, mon compte* et du tableau public.

En outre, nous avons commandé un examen de la structure de gouvernance du conseil auprès de Deanna Williams, consultante externe, qui a passé en revue la composition du conseil et de ses comités et a fourni au conseil ses recommandations pour rationaliser

et moderniser la structure de gouvernance de l'Ordre. De plus, le nouveau comité de financement de la thérapie et des consultations a été créé et a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement pour élaborer les règlements qui régiront le programme. Il s'agit d'un programme unique adapté aux besoins individuels des enfants et de leurs familles.

Puis, la pandémie mondiale s'est emparée de l'Ontario en mars 2020. En outre, je suis heureuse de déclarer que l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a réagi rapidement, en instaurant un mode de travail à distance et des réunions virtuelles. Nous avons adapté de nombreux processus pour tenir compte d'une situation difficile, ce qui a permis aux membres confrontés à des difficultés financières importantes de différer leurs renouvellements. Les membres ont également eu la possibilité de reporter leur obligation de conformité aux exigences du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour leur permettre de se

concentrer sur d'autres choses importantes, telles que l'adaptation à de nouvelles pratiques, leur santé mentale et physique et le bien-être de leurs proches.

En pleine pandémie, une autre question importante a été soulevée par des incidents tragiques liés au racisme envers les Noirs. Ces événements me rappellent le rôle important que nous jouons en tant qu'éducatrices et éducateurs et combien il est essentiel de réfléchir à nos croyances et à nos préjugés afin de cultiver des milieux d'apprentissage inclusifs et adaptés sur le plan culturel.

Alors que nous réfléchissons à tout ce qui s'est passé cette année, il est clair que *conduire le changement* requiert du courage et une forte capacité d'adaptation. En ces temps incertains et difficiles, l'Ordre et les membres de la profession ont fait figure d'exemples en la matière. Je suis fière d'avoir servi en tant que présidente du conseil cette année et je suis tout aussi fière d'être une EPEI.

MESSAGE DU MINISTRE



L'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation

« Nos enfants s'épanouissent dans des programmes de haute qualité, où les EPEI s'inscrivent au cœur de leur apprentissage et de leur bon développement. »

Au nom du gouvernement de l'Ontario et du ministère de l'Éducation, je tiens à vous remercier de votre dévouement professionnel envers la croissance et le bien-être des enfants de l'Ontario. Votre travail acharné et votre engagement sont particulièrement importants en cette période sans précédent.

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) sont essentiels pour garantir un système de services de garde d'enfants et de petite enfance stable et exceptionnel. Nos enfants s'épanouissent dans des programmes de haute qualité,

où les EPEI s'inscrivent au cœur de leur apprentissage et de leur bon développement.

Chaque jour, votre travail donne aux parents l'assurance que leurs enfants sont en sécurité et qu'ils sont pris en charge par des professionnels compétents et formés; et vous jouez un rôle essentiel dans le développement précoce de nos plus jeunes apprenants.

L'année écoulée a été unique, avec des défis importants à surmonter et des changements sans précédent. Tout au long de cette période, le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants a été un pilier.

Il a su montrer tout ce qu'il est possible d'accomplir à force de collaboration et d'engagement. Dans le sillage de la pandémie de COVID-19, les EPEI ont relevé chaque défi avec professionnalisme.

Dans cet esprit, le thème du rapport annuel de cette année – *Conduire le changement* – reflète de manière poignante le dévouement des EPEI et leurs efforts déployés dans toute la province.

Notre vision repose sur l'amélioration et le développement constants du système de garde d'enfants de l'Ontario, qui ne peuvent se réaliser qu'en collaborant et en soutenant nos éducatrices et nos éducateurs de la petite enfance.

Je tiens à remercier chaque EPEI de la province d'avoir fait une telle différence dans la vie des enfants de l'Ontario et de continuer à conduire le changement. Pour ce qui est de l'avenir, je suis convaincu que notre travail commun continuera de renforcer le système de services de garde d'enfants et de la petite enfance pour les familles et pour les EPEI.

MESSAGE DE LA REGISTRATEURE



Beth Deazeley, LL.B.

« Malgré tous les changements, les choses importantes sont restées les mêmes : le leadership courageux du conseil et le dévouement du personnel; notre engagement à soutenir l'excellence dans la profession dans le cadre de notre mandat de réglementation dans l'intérêt du public; et le rôle essentiel des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits qui soutiennent les enfants et les familles. »

Cette année restera inoubliable. Lorsque nous avons entamé la deuxième année de notre plan stratégique triennal en juillet 2019, nous ne pouvions pas imaginer ce qui nous attendait. Cependant, le conseil et le personnel de l'Ordre, ainsi que tous les EPEI de la province, se sont adaptés aussi rapidement que possible à la situation. Afin de nous permettre de nous concentrer sur la réponse aux problèmes auxquels les membres étaient confrontés pendant la pandémie, le conseil a approuvé la prolongation de notre plan stratégique triennal pour une année supplémentaire à savoir, jusqu'en 2022. Nous continuons donc à travailler à la réalisation de nos objectifs dans le cadre de ce plan tout en répondant aux nouvelles réalités.

Le thème du rapport annuel de cette année est *Conduire le changement*. Il témoigne de notre capacité à nous rassembler face à une pandémie qui a influé sur tous les aspects de notre travail. Elle montre également comment

les EPEI ont rapidement adapté leurs approches pratiques et trouvé des moyens créatifs et innovants pour soutenir et s'occuper des enfants tout en assurant leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Durant cette période difficile, nos membres ont su exercer un leadership essentiel à nos communautés d'apprentissage.

Je suis fière de ce que nous avons accompli malgré cette année particulière. Nous avons élaboré des ressources pour soutenir les membres dans leur pratique dans des domaines clés tels que la prise de décision éthique, la pratique pédagogique et la supervision professionnelle. Nous avons accru notre efficacité et nos capacités technologiques et avons entrepris un travail de consultation et d'élaboration de politiques pour soutenir une structure d'adhésion reflétant la profession.

Je suis d'autant plus fière de ce que nous avons accompli *compte tenu* de cette année inhabituelle. En mars, nous avons assuré la continuité des activités tout en modifiant rapidement notre manière de travailler.

Nous avons adapté nos pratiques pour tenir compte de la situation à laquelle les membres étaient confrontés en apportant des changements aux processus de renouvellement et aux exigences en matière d'apprentissage professionnel. Nous avons créé une page COVID-19 sur notre site Web afin que les éducatrices et les éducateurs, les employeurs et le public, disposent d'une liste facilement accessible de ressources et d'informations pour les aider à relever les défis qui touchent la profession. Nous avons également régulièrement fait part des préoccupations de nos membres au gouvernement.

Je tiens à remercier chacun des membres du conseil et du personnel pour le travail incroyable qu'ils ont accompli cette année. Je tiens également à féliciter les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance de l'Ontario qui, malgré tous les changements, les défis et les incertitudes, ont fait preuve de leadership et de professionnalisme pour continuer à soutenir, à éduquer et à prendre soin des enfants et des familles.

À PROPOS DE L'ORDRE



Valeurs



Transparence
et responsabilité



Intégrité
et équité



Professionnalisme
et leadership



Inclusion
et respect

Mandat

L'Ordre, qui compte plus de 57 000 membres inscrits, réglemente et régit la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt du public.

Vision

Un leadership en éducation de la petite enfance qui repose sur des professionnels fiables et responsables.

Mission

Servir et protéger l'intérêt du public en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

[En savoir plus](#) sur l'engagement de l'Ordre à protéger l'intérêt du public.

CONSEIL DE L'ORDRE 2019–20



Dernière rangée : Ann Robichaud-Gagné, CeCil Kim EPEI, Cyndy Jefferson EPEI, Gillian Jackson EPEI et Pamela Carkner.

Rangée du milieu : Lori Huston EPEI, Teresa Sulowski EPEI, Kim Cole EPEI, Tricia Doyle EPEI et Mary Broga.

Première rangée : Julie Cyr EPEI, Karen Damley CA, CPA, Kristine Parsons EPEI, Stacey Lepine EPEI, Laura Urso EPEI et Barney Savage.

Absents : Garry Bates, Geneviève Breton, Cindy Harrison, Paul Jackson EPEI, Karen Kennedy EPEI et Kim White EPEI.

Le rôle du conseil est d'établir les objectifs stratégiques à l'appui du mandat, de la vision et de la mission de l'Ordre. Ensemble, les membres du conseil supervisent l'élaboration des politiques et prennent les décisions relatives à l'entrée en exercice, aux normes professionnelles et déontologiques et à la faute professionnelle. Siéger au conseil offre aux membres une occasion exceptionnelle de jouer un rôle de premier plan au sein de leur profession en plus de perfectionner leurs compétences en matière de gouvernance. Le conseil de l'Ordre compte 24 membres : dix d'entre eux sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et les 14 autres sont élus par les membres.

Tout membre en règle peut poser sa candidature au conseil. Renseignez-vous sur le [rôle du conseil](#).
Pour savoir comment un membre peut être élu au conseil, consultez la [page Web Élections du conseil](#).

COMITÉS DE L'ORDRE



« La pierre angulaire de l'autoréglementation professionnelle est la gouvernance. L'efficacité de la gouvernance réside dans les compétences et le dévouement des membres de l'Ordre ainsi que dans des rapports et une communication efficaces. »

– **Stacey Lepine EPEI**,
présidente du conseil

Comité exécutif

Supervise la planification stratégique, l'élaboration des politiques et la gouvernance de l'Ordre. Il est responsable du rendement du conseil et des comités ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

Objectif clé : Surveiller les réalisations découlant du plan stratégique, assurer le fonctionnement efficace du conseil et encourager la participation des membres à la gouvernance.

Comité des élections

Supervise les élections des membres du conseil. Détermine les procédures électorales, examine les mises en candidature et détermine l'éligibilité des candidats, puis s'assure que les élections de l'Ordre sont justes et transparentes.

Objectif clé : Surveiller les élections dans les circonscriptions n° 1, 2 et 6.

Comité des finances et de la vérification

Aide le conseil à assumer son rôle de surveillance de la situation financière de l'Ordre, de ses pratiques, contrôles et rapports financiers ainsi que de sa gestion des risques financiers.

Objectif clé : Veiller à l'intégrité des rapports financiers et à la viabilité des activités de l'Ordre.

Comité des normes d'exercice

Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en lien avec le *Code de déontologie et normes d'exercice* et le programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Supervise l'élaboration des ressources destinées aux membres.

Objectif clé : Élaborer les ressources relatives au Code et normes, superviser le programme d'APC et approfondir les concepts de leadership et de professionnalisme.

« Notre objectif est d'appuyer l'excellence dans l'exercice de la profession, de sorte que les membres comprennent et appliquent le Code et normes et valorisent l'apprentissage continu tout au long de leur carrière. »

– **Julie Cyr EPEI**,
membre du conseil et
présidente du comité

COMITÉS DE L'ORDRE ... suite

Comité des inscriptions

Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en ce qui a trait aux exigences d'inscription, à l'évaluation des compétences et à l'approbation des programmes d'études.

Objectif clé : Poursuivre l'élaboration d'options stratégiques relatives à la modernisation de la structure d'adhésion et des normes d'inscription pour tenir compte des changements sectoriels.

« Nous avisons le conseil relativement aux exigences d'inscription, afin que les personnes intégrant la profession soient qualifiées et bien préparées à exercer de façon sécuritaire, compétente et professionnelle et à répondre aux besoins des enfants et des familles de l'Ontario. »

– **Dick Winters EPEI**,
vice-président et membre d'un comité
en tant que non membre du conseil

Comité d'appel des inscriptions

Examine toute demande d'inscription portée en appel par un demandeur lorsque la registrature a refusé de lui délivrer un certificat ou a l'intention d'assortir ce dernier de conditions ou de restrictions.

Objectif clé : Veiller à ce que les décisions individuelles en matière d'appel soient objectives, équitables et transparentes.

Comité des plaintes

Examine les plaintes liées à la conduite ou aux agissements de membres de l'Ordre et détermine les mesures à prendre, y compris le renvoi possible du dossier au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Objectif clé : Assurer une prise de décision efficace relativement aux plaintes et aux rapports obligatoires de l'employeur.

« Pour être efficaces, les mesures de réglementation doivent être prises rapidement, être proportionnées et permettre de répondre efficacement aux questions relatives à la conduite des membres. »

– **Mary Broga**,
membre du conseil

Comité de discipline

Tient des audiences concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de la part de membres de l'Ordre qui lui ont été renvoyées par le comité des plaintes.

Objectif clé : Adopter des procédures et prendre des décisions disciplinaires équitables, rapides et transparentes.

Comité d'aptitude professionnelle

Tient des audiences concernant les allégations d'incapacité qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes et selon lesquelles un membre pourrait ne pas être en mesure d'exercer sa profession en toute sécurité en raison d'une maladie physique ou mentale.

Objectif clé : Prendre des décisions qui protègent l'intérêt public tout en respectant la vie privée des membres et en favorisant un retour à l'exercice en toute sécurité.

Comité de financement de la thérapie et des consultations

Supervise l'administration du programme de financement de la thérapie et des consultations destiné aux enfants à la suite d'allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel par des membres de la profession. Détermine l'admissibilité au programme.

Objectif clé : Maintenir un programme centré sur l'enfant et la famille afin de répondre aux besoins uniques des enfants.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

Les membres de la haute direction et leurs équipes respectives travaillent ensemble pour s'assurer que l'Ordre fixe et respecte des normes élevées en matière d'entrée en exercice, d'amélioration continue des compétences et de réglementation de la profession.

Marc Spector, LL.B. Directeur, Réglementation professionnelle

« Notre travail collectif, qui consiste à suivre les tendances et à communiquer avec les employeurs, nos partenaires des forces de l'ordre, du gouvernement et du secteur éducatif, nous a permis de continuer à améliorer nos processus. Ces efforts nous ont également permis de clôturer 34 % de dossiers de plus que lors de l'exercice précédent. »

Melanie Dixon EPEI Directrice, Exercice professionnel

« Le Service de l'exercice professionnel, grâce aux observations des membres, a continué d'élaborer des ressources pour renforcer les connaissances et les compétences des EPEI et pour encourager la pratique réflexive et le dialogue sur le Code et normes. Notre équipe a également réussi à réviser les exigences du programme d'APC et à en différer la vérification lorsque la pandémie a commencé. Je suis fière de faire partie d'une équipe qui s'engage à soutenir les EPEI dans leur pratique et leur apprentissage professionnel. »

Cynthia Abel EPEI Registratrice adjointe et directrice, Inscription

« L'équipe de l'Inscription a lancé la procédure de demande d'inscription en ligne et a continué d'assister les membres dans le cadre du passage au nouveau système de renouvellement en ligne. Lorsque la pandémie a commencé, j'ai été particulièrement fière de la façon dont mon équipe a su s'adapter de façon créative et efficace à un modèle opérationnel à distance. Cette approche novatrice permet aux demandeurs, aux membres, aux coordinateurs des programmes d'études postsecondaires en EPE et aux autres parties prenantes de rester en contact avec l'Ordre en réduisant au minimum les interruptions. »

Russ Harrington, CPA Directeur général des opérations

« Je suis incroyablement fier des efforts déployés par mon équipe cette année. Qu'il s'agisse d'assurer la continuité des activités de l'Ordre pendant la pandémie ou de répondre rapidement et avec souplesse aux demandes et aux préoccupations des parties prenantes, les Services généraux ont poursuivi les objectifs du plan stratégique tout en s'adaptant aux nouvelles situations. »

Beth Deazeley, LL.B. Registratrice et chef de la direction

« Nos réalisations pour l'exercice 2019–20 ont été possibles grâce à la collaboration et à la volonté continue du personnel de l'Ordre de s'adapter aux changements et d'améliorer les processus à tous les paliers. »



De gauche à droite : Marc Spector LL.B., Melanie Dixon EPEI, Cynthia Abel EPEI, Russ Harrington CPA et Beth Deazeley LL.B.

CODE ET NORMES



Le [*Code de déontologie et normes d'exercice*](#) définit les connaissances, les compétences, les valeurs et les exigences professionnelles applicables à tous les EPEI, peu importe le poste qu'ils occupent ou le milieu dans lequel ils exercent.

Le code, les normes et les règlements connexes constituent le fondement sur lequel les EPEI sont tenus responsables dans l'exercice de leur profession et envers le public.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'Ordre a fondé ses activités de 2019–20 sur les priorités stratégiques triennales déterminées par le conseil pour 2018–22. Ces objectifs viennent appuyer le mandat de l'Ordre consistant à protéger le public et à soutenir le professionnalisme des EPEI en instaurant un mécanisme d'entrée en exercice, en offrant des ressources qui favorisent l'amélioration continue des compétences et en réglementant la profession.

Entrée en exercice

- Efficacité du processus
- Capacité/préparation à entrer en exercice
- Structure des effectifs de membres

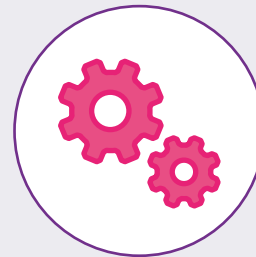


Amélioration continue des compétences

- Création de ressources
- Conformité à l'APC
- Leadership et professionnalisme

Réglementation professionnelle

- Efficacité du processus
- Aptitude professionnelle
- Suivi des tendances



Opérations

- Infrastructure des TI
- Viabilité financière
- Ressources humaines

Communications et relations avec les parties prenantes

- Stratégie relative aux relations avec le gouvernement et les parties prenantes
- Participation accrue des membres



Gouvernance

- Amélioration de la production de rapports et de la communication
- Optimisation de la structure et des pratiques de gouvernance

RÉALISATIONS STRATÉGIQUES

Le conseil, les comités et le personnel de l'Ordre ont travaillé ensemble pour atteindre les objectifs de l'Ordre en 2019-20, la deuxième année du plan stratégique triennal.



Entrée en exercice

- L'Ordre a lancé le processus de demande d'inscription en libre-service en ligne. Ce changement de mode de fonctionnement visant à faciliter le traitement des documents électroniques a réduit de manière significative la dépendance de l'Ordre au papier.
- Le conseil a approuvé des orientations politiques relatives aux exigences d'inscription applicables à tous les demandeurs (par exemple, pour faire modifier les dispositions au Règlement qui élimineraient l'exigence d'admissibilité à travailler au Canada).
- Le comité d'inscription a continué d'aborder et d'examiner les questions relatives à la modernisation de la structure d'adhésion de l'Ordre. Pour éclairer ces travaux, le comité a organisé des tables rondes à plusieurs endroits en Ontario.
- Le conseil a révisé la *Politique relative à la maîtrise de la langue* afin de reconnaître les programmes d'études postsecondaires canadiens comprenant une spécialisation en études autochtones enseignée dans une langue indigène au Canada.



Amélioration continue des compétences

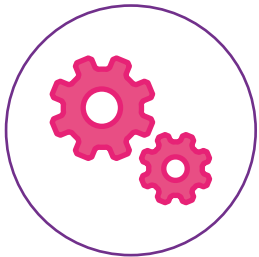
- Trois autres exemples de portfolio d'apprentissage professionnel continu (APC) ont été élaborés pour aider les membres à comprendre les exigences requises.
- Quarante-huit pour cent des membres ont confirmé leur conformité aux exigences du programme d'APC.
- Pour assurer la conformité au programme, nous avons lancé une procédure de vérification des portfolios d'APC des membres. En avril 2020, la procédure a ensuite été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.
- Le conseil a approuvé deux lignes directrices de pratique, l'une sur la pratique pédagogique et l'autre sur la diversité et la culture, pour permettre aux EPEI de connaître les pratiques recommandées et les recherches actuelles et leur offrir des possibilités de réflexion et d'apprentissage.
- Le comité des normes d'exercice a contribué à l'élaboration de deux lignes directrices de pratique pour guider les membres dans leur pratique quotidienne : une sur la prise de décision éthique et l'autre sur la supervision professionnelle.

RÉALISATIONS STRATÉGIQUES ... suite



Réglementation professionnelle

- L'Ordre a amélioré l'efficacité de traitement des dossiers; le temps moyen pour traiter et clore une affaire a été réduit de 10 %. Dans le même temps, nous avons amélioré notre capacité à accélérer le traitement des dossiers à haut risque en triant efficacement les préoccupations formulées.
- Le nombre de dossiers clôturés a augmenté de 34 % par rapport à l'année dernière; cette année, l'Ordre en a traité 507.
- Le secrétariat aux tribunaux de l'Ordre a assumé la responsabilité de la supervision des audiences, en s'assurant de l'efficacité, de l'efficacité et de l'équité du processus.
- La capacité du comité des plaintes a été renforcée pour faire face à l'augmentation du volume des plaintes et garantir des décisions rapides.
- L'Ordre est a réussi la transition vers la conduite d'avertissements verbaux et d'audiences disciplinaires en mode virtuel.



Opérations et communications et relations avec les parties prenantes

- L'Ordre a poursuivi son processus de transformation pluriannuel des technologies de l'information visant à appuyer ses efforts de protection de l'intérêt public et à améliorer son portail des membres *Mon Ordre, mon compte* et le tableau public.
- En mars 2020, l'Ordre est passé au travail à distance, mais il a poursuivi toutes ses activités pendant la pandémie. Cette transition en douceur a été rendue possible, car la plupart des demandes de renouvellements et d'inscription sont désormais soumises par voie électrique via *Mon Ordre, mon compte*.
- L'Ordre a entrepris et achevé un examen externe de ses communications consistant à collecter des informations auprès des parents, des parties prenantes gouvernementales, des employeurs et des membres.
- Le site Web a été consulté plus de 1,6 million de fois en 2019–20. [L'Ordre et vous](#), le blogue consacré à la pratique des membres, a été consulté plus de 147 500 fois.
- Les membres ont apporté leurs témoignages en matière d'adaptation à la pandémie dans la série *Conversations au temps de la COVID-19* du blogue visant à soutenir les membres pendant cette période.



RÉALISATIONS STRATÉGIQUES ... suite



Gouvernance

- Stacey Lepine EPEI a été élue présidente du conseil.
- Des élections entièrement électroniques ont eu lieu dans les circonscriptions 1, 2 et 6. Les membres du conseil nouvellement élus sont entrés en fonction en juin 2020, pour un mandat de trois ans.
- Le conseil a entrepris un examen indépendant de la structure de gouvernance et des pratiques de l'Ordre.
- Le programme de financement de la thérapie et des consultations de l'Ordre est entré en vigueur en janvier 2020. Ce programme vise à soutenir les enfants à la suite d'allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel par des membres de la profession.
- Le conseil et les comités ont également réussi la transition vers des réunions au format entièrement électronique.

« C'est au cœur d'une réglementation professionnelle réussie que réside l'efficacité d'une gouvernance. C'est sur elle que repose la planification stratégique, la gestion des risques et la surveillance de l'exercice professionnel. »

– **Kristine Parsons EPEI**,
vice-présidente du conseil

PROTECTION DU PUBLIC



411

préoccupations
reçues du 1^{er} juillet
au 30 juin 2020

Préoccupations les plus couramment soulevées

26 %

**Manque de
professionnalisme**

Norme IV

Professionalisme et
leadership

25 %

Supervision insuffisante

Norme III

Sécurité, santé et bien-être

23 %

**Gestion inappropriée du
comportement**

Norme I

Relations bienveillantes et
attentives

Norme III

Sécurité, santé et bien-être

Norme IV

Professionalisme et
leadership

PROTECTION DU PUBLIC ... suite

Les comités des plaintes, d'aptitude professionnelle et de discipline enquêtent sur les plaintes, tiennent des audiences publiques et rendent des décisions sur des questions de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité. Certains comités peuvent imposer des conditions ou des restrictions ou suspendre ou révoquer le certificat d'inscription d'un membre lorsque cela est approprié ou nécessaire.

Comité des plaintes

94

cas pour lesquels il n'a pas été jugé nécessaire de prendre d'autres mesures*

89

avertissements verbaux*

26

cas envoyés pour la tenue d'une audience disciplinaire

6

cas jugés frivoles ou vexatoires ne nécessitant aucune enquête ou autre mesure

3

audiences d'aptitude professionnelle

Comité d'aptitude professionnelle

1

affaire entendue

Comité de discipline

31

affaires entendues

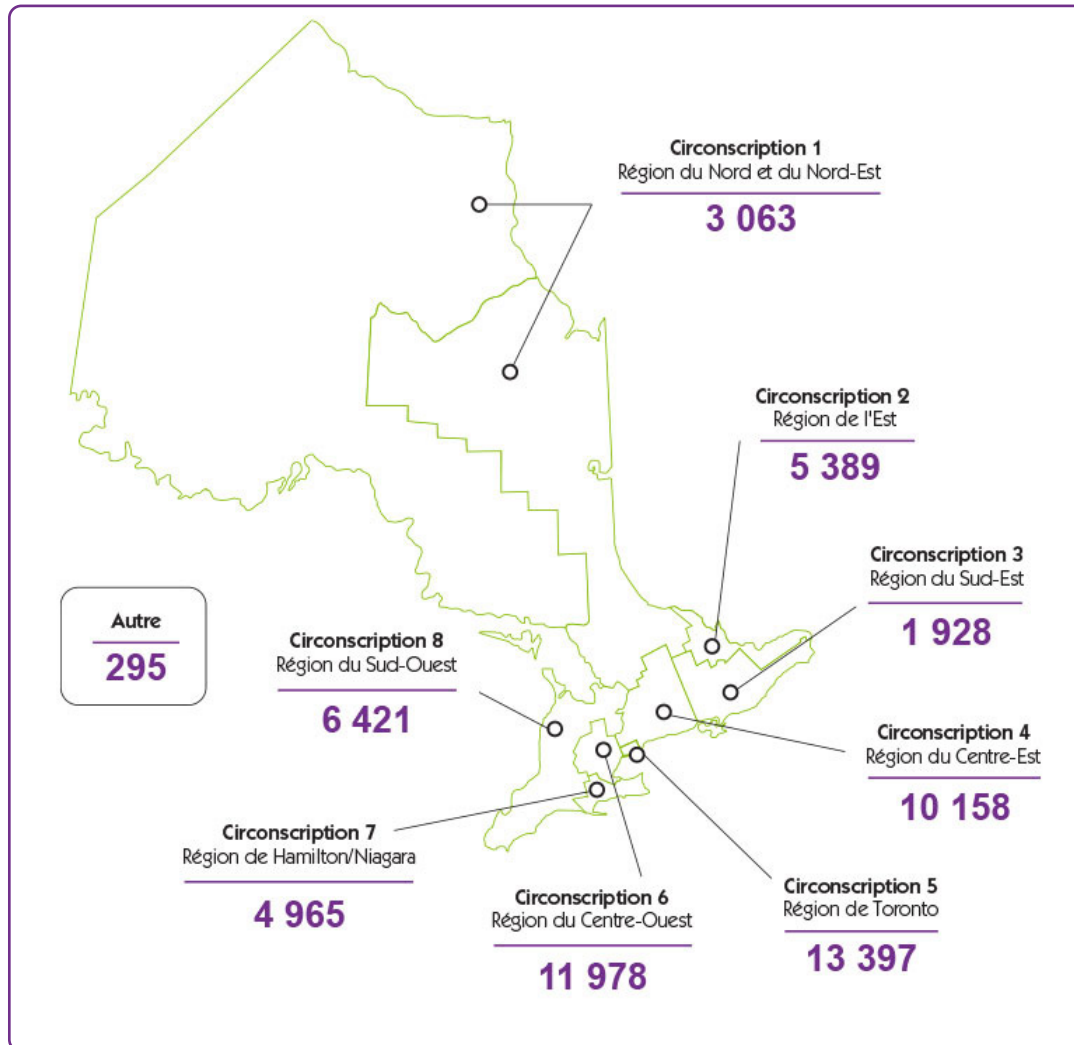


Vous voulez savoir si un membre est en règle auprès de l'Ordre? Visitez le [tableau public](#), qui a été consulté par plus de 97 000 personnes en 2019–20.

* Ces décisions peuvent justifier la prestation de conseils aux membres, y compris des ressources de soutien et des recommandations pour s'assurer qu'ils exercent leur profession conformément au Code et normes.

DONNÉES SUR L'EFFECTIF DES MEMBRES

L'Ordre réglemente la profession de plus de 57 000 EPEI en Ontario. Voici un portrait de nos membres inscrits :



57 594

membres en règle au
30 juin 2020

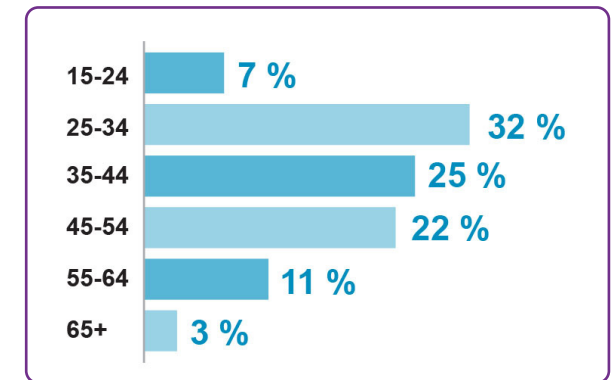


5 599

certificats d'inscription
délivrés entre le 1^{er} juillet
2019 et le 30 juin 2020

DONNÉES SUR L'EFFECTIF DES MEMBRES ... suite

Type d'emploi occupé par groupe d'âge



6 585

demandes d'inscription
reçues en 2019–20



Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
438, Avenue University, bureau 1900
Toronto (Ontario) M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopie: 416 961-8772

Courriel : info@ordre-epe.ca
Site Web: ordre-epe.ca



Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'un appui en matière de communication, veuillez communiquer avec l'Ordre au 1 888 961-8558 / communications@college-ece.ca.

©2021 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

ANNEXE :

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Rapport de l'auditeur indépendant	Page 1
État de la situation financière	Page 3
État des résultats	Page 4
État de l'évolution de l'actif net	Page 5
État des flux de trésorerie	Page 6
Notes complémentaires	Page 7

**ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS
DE LA PETITE ENFANCE**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)
Le 5 novembre 2020

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

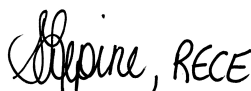
État de la situation financière

30 juin	2020 \$	2019 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	9 793 842	9 458 866
Charges payées d'avance	161 835	140 644
	9 955 677	9 599 510
Immobilisations (note 4)	420 695	464 610
	10 376 372	10 064 120
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 6)	764 149	1 164 026
Produits reçus d'avance	4 818 191	4 718 668
	5 582 340	5 882 694
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	420 695	464 610
Grevé d'affectations d'origine interne (note 8)	750 000	750 000
Non affecté	3 623 337	2 966 816
	4 794 032	4 181 426
	10 376 372	10 064 120

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Présidente



Vice-présidente



ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État des résultats

Exercice clos le 30 juin	2020 \$	2019 \$
Produits		
Cotisations annuelles, droits d'inscription et frais de dossier	9 538 178	8 862 597
Revenus de placement	154 255	134 315
Autres	41 641	28 832
	9 734 074	9 025 744
Charges		
Frais de personnel	6 014 832	5 651 200
Réglementation professionnelle		
Charges liées à la réglementation professionnelle	598 782	616 924
Variation de la provision pour activités de réglementation professionnelle (note 7)	(101 727)	(887 542)
	497 055	(270 618)
Frais de fonctionnement	493 015	599 084
Loyer	790 746	737 579
Technologie de l'information	707 557	898 910
Conseil et comités	131 788	195 195
Honoraires professionnels	66 943	83 390
Communications et relations avec les parties prenantes	61 173	86 387
Services-conseils	231 206	103 365
Amortissement	127 153	156 475
	9 121 468	8 240 967
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	612 606	784 777

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne \$	Non affecté \$	Total 2020 \$
Solde au début de l'exercice	464 610	750 000	2 966 816	4 181 426
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	612 606	612 606
Acquisition d'immobilisations	83 238	-	83 238	-
Amortissement des immobilisations	(127 153)	-	127 153	-
Solde à la fin de l'exercice	420 695	750 000	3 623 337	4 794 032

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne \$	Non affecté \$	Total 2019 \$
Solde au début de l'exercice	595 614	750 000	2 051 035	3 396 649
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	-	-	784 777	784 777
Acquisition d'immobilisations	25 471	-	(25 471)	-
Amortissement des immobilisations et perte sur sortie d'immobilisations	(156 475)	-	156 475	-
Solde à la fin de l'exercice	464 610	750 000	2 966 816	4 181 426

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin	2020 \$	2019 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	612 606	784 777
Ajustement en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	127 153	156 475
	739 759	941 252
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution des créances	-	145 163
Augmentation des charges payées d'avance	(21 191)	(50 924)
Diminution des dettes et charges à payer	(399 877)	(812 092)
Augmentation des produits reçus d'avance	99 523	1 123 442
	418 214	1 346 841
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(83 238)	(25 471)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	334 976	1 321 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 458 866	8 137 496
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	9 793 842	9 458 866

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires

30 juin 2020

Nature et description de l'organisation

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (« l'Ordre ») a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la « Loi »).

En tant qu'organisme de réglementation et de corps dirigeant de la profession d'éducateur de la petite enfance en Ontario, l'Ordre a pour principale fonction l'application de la Loi dans l'intérêt public.

L'Ordre est une organisation à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1)l) de la Loi de l'impôt sur le revenu, et, en conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Comptabilisation des produits

Cotisations annuelles

L'année d'inscription de chaque membre est établie en fonction de sa date d'inscription initiale. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations annuelles reçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

Droits d'inscription et frais de dossier

Les droits d'inscription et les frais de dossier sont comptabilisés en produits à l'achèvement de l'évaluation des demandes. Les droits d'inscription et les frais de dossier reçus avant l'achèvement de l'évaluation des demandes sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse ainsi que des dépôts à terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, qui ne sont pas assujéti à un risque important de variations de la valeur et dont la date d'échéance est de douze mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsque les critères définis pour la comptabilisation à titre d'immobilisation sont satisfaits; autrement, les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour l'utilisation à laquelle il est destiné.

Les immobilisations sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique et logiciels	4 ou 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

d) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Ordre mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument financier.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Évaluation des actifs et passifs financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les dettes et charges à payer.

Dépréciation

À la fin de chaque exercice, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation les données observables qui sont portées à l'attention de l'Ordre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement au contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, l'Ordre détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Ordre identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, il réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La dépréciation de l'actif financier est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, mais sans excéder le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans l'exercice où la reprise a lieu.

e) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Estimations de la direction (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision périodique. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

L'Ordre est exposé à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché	
				Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Dettes et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Ordre est exposé à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Ordre puisse subir une perte financière. L'Ordre ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit est la suivante :

	2020	2019
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 793 842	9 458 866

L'Ordre réduit son risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne de l'annexe 1.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

2. **Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La position de trésorerie de l'Ordre est suivie par la direction qui veille à ce que l'Ordre dispose des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses dettes lorsqu'elles viennent à échéance, en recourant au besoin à une facilité de crédit d'exploitation sur demande dont la description figure à la note 5.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des taux de change.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à l'instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2020 \$	2019 \$
Trésorerie	588 749	2 053 995
Dépôts à terme	9 205 093	7 404 871
	<u>9 793 842</u>	<u>9 458 866</u>

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs variant de 0,51 % à 2,00 % (de 2,00 % à 2,25 % pour l'exercice 2019) et viennent à échéance à diverses dates allant de juillet 2020 à juin 2021 (de juillet 2019 à mai 2020 pour l'exercice 2019).

4. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Montant net \$
Mobilier et agencements	430 816	346 555	84 261
Matériel informatique et logiciels	547 585	457 618	89 967
Améliorations locatives	1 130 812	884 345	246 467
	<u>2 109 213</u>	<u>1 688 518</u>	<u>420 695</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Montant net \$
Mobilier et agencements	424 975	327 118	97 857
Matériel informatique et logiciels	485 040	417 570	67 470
Améliorations locatives	1 118 330	819 047	299 283
	<u>2 028 345</u>	<u>1 563 735</u>	<u>464 610</u>

5. Facilité de crédit d'exploitation sur demande

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit d'exploitation sur demande renouvelable d'un montant maximum de 1 000 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. Elle est garantie par un contrat de garantie générale et par la cession d'une police d'assurance incendie et d'une police d'assurance commerciale.

La facilité de crédit n'avait pas été utilisée aux 30 juin 2020 et 2019.

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

6. Dettes et charges à payer

	2020	2019
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	449 366	657 923
Charges à payer liées à la réglementation professionnelle	305 228	445 424
Sommes à remettre à l'État	9 555	60 679
	<u>764 149</u>	<u>1 164 026</u>

7. Réglementation professionnelle

La provision pour activités de réglementation professionnelle est l'estimation faite par la direction des coûts de traitement des dossiers qui sont soumis au comité de discipline avant la clôture de l'exercice et de ceux dont on prévoit qu'ils seront soumis avant cette date, mais traités après la date de clôture de l'exercice. La provision comprend les estimations des frais juridiques externes, des honoraires d'avocats indépendants et d'autres frais liés aux audiences.

La diminution de la provision découle de la modification des estimations en raison du fait que l'Ordre a pu effectivement régler les dossiers en moins de jours d'audience et a eu moins recours aux services d'avocats externes en faisant davantage appel aux services de son avocat interne. Le coût lié au recours accru aux services de l'avocat de l'Ordre est comptabilisé au poste Frais de personnel.

8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

L'Ordre s'efforce de prévoir les coûts liés aux questions de réglementation professionnelle en se fondant sur l'expérience passée et sur les dossiers en cours. Cependant, dans le cas où l'Ordre engagerait des coûts supérieurs aux sommes considérées comme normales pour ces questions, le conseil de l'Ordre dispose d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne pour couvrir les dépenses liées à ces questions.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

9. Engagement

L'Ordre s'est engagé à louer ses locaux de bureau jusqu'en février 2024. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2021	777 443
2022	794 137
2023	794 137
2024	529 425
	<u>2 895 142</u>

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Notes complémentaires (suite)

30 juin 2020

10. **Conséquences de la COVID-19**

En mars 2020, la pandémie mondiale de la maladie à coronavirus appelée COVID-19 a mené le gouvernement fédéral canadien, de même que les gouvernements provinciaux et les administrations locales, à imposer des mesures telles que la restriction des déplacements à l'étranger, le confinement obligatoire et la distanciation physique, ainsi que la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du niveau élevé d'incertitude quant à l'issue de la pandémie, il est difficile d'estimer quelles en seront les conséquences financières pour l'Ordre, le cas échéant. Aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers du fait de ces événements.

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.